

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 27 MARS 2009**

Convocation du 23 mars 2009

Affichage du 3 avril 2009

L'an deux mil neuf, le 27 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CHEUL, PICHOT, Mr BOUTIN, Adjoints,  
Mrs BOUYER, DELORME, HARDY, JACOT, LE BERRE

Étaient absents excusés : S. ANEST, G. BOUAZIZ (pouvoir à F. HARDY), S. DROIT, M. GUIBERT-DAVAL (pouvoir à T. BOUYER), F. TANTY

Était absente non excusée : Mme CHANDELIER

Secrétaire de séance : X. JACOT

Le procès-verbal de la réunion du 13 février dernier n'appelle aucun commentaire de la part des conseillers. Il est donc adopté à l'unanimité.

**Compte administratif Commune + Eau / Assainissement - Exercice 2008**

1/ Commune

Les comptes de la commune pour l'exercice 2008 font apparaître les résultats suivants :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 307.986,77 euros, et les recettes à 403.994,02 euros, soit un excédent de 96.007,25 euros.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 107.981,83 euros, les recettes à 115.406,90 euros, soit un excédent de 7.425,07 euros.

Compte tenu des restes à réaliser en investissement, soit 1.190,00 euros en dépenses, **le résultat de clôture s'élève à 102.242 ,32 euros.**

Les restes à réaliser se décomposent ainsi : 1.000 euros pour la cartographie du P.L.U., 190 euros pour une cession de terrain.

Le maire demande aux conseillers s'ils ont des questions concernant les comptes 2008, adressés sous forme de tableau avec la convocation. Puis elle donne les montants totaux de chaque chapitre (charges à caractère général, charges de personnel...)

J.C. LE BERRE s'étonne de ne pas voir apparaître un montant relatif à la donation CRAMPOND. Le maire répond qu'il ne s'agit pas d'une donation. La maison a été déclarée bien vacant sans propriétaire, suite à une procédure qui a duré plus de trois ans, sans héritier bénéficiaire déclaré.

Le maire rappelle que l'emprunt de 40.000 euros a été souscrit pour les travaux de voirie rue de l'Avenir.

Le maire quitte la séance le temps du vote. A. BOUTIN demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la commune, tel qu'il lui a été présenté, pour l'exercice 2008.

2/ Eau / Assainissement

Les comptes du service Eau / Assainissement pour l'exercice 2008 font apparaître les résultats suivants :

- En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à 104.358,77 euros, et les recettes à 133.918,84 euros, soit un excédent de 29.560,07 euros.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 40.027,11 euros, les recettes à 53.649,34 euros, soit un excédent de 13.622,23 euros.

Compte tenu des restes à réaliser en investissement, soit 97.000 euros en dépenses, et 94.000 euros en recettes, **le résultat de clôture s'élève à 40.182,30 euros.**

Les restes à réaliser concernent les travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Gallardon – Place du Frou, et les subventions y afférent. Le maire rappelle que ces travaux ont démarré mi décembre 2008.

Comme précédemment, le maire quitte la séance pour le vote, présidé par A. BOUTIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif du service Eau / Assainissement, tel qu'il lui a été présenté, pour l'exercice 2008.

Le maire reprend la présidence de la séance.

### **Comptes de gestion Commune + Service Eau / Assainissement – Exercice 2008**

Le maire expose que les comptes de gestion, tant pour la commune que pour le service eau / assainissement, gérés par le comptable du Trésor, sont strictement identiques au compte administratif.

Elle précise cependant, que pour le service Eau / Assainissement, une erreur du système informatique HELIOS a intégré au compte de gestion les intérêts courus non échus. La somme sera réintégrée sur l'exercice 2009. La Trésorerie Générale a été informée du problème par la Trésorerie de Maintenance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour la commune, et pour le service Eau / Assainissement, pour l'exercice 2008.

### **Affectation des résultats – Exercice 2008**

#### 1/ Commune

Le Maire rappelle les résultats de la section de fonctionnement (excédent de 96.007,25 euros), et de la section d'investissement (excédent de 7.425,07 euros). Elle rappelle également les restes à réaliser en investissement, soit 1.190,00 euros en dépenses.

Le Maire propose d'affecter les résultats 2008 de la commune, comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 7.425,07 euros
- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) : 61.007,25 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R 1068) : 35.000,00 euros

Elle précise que l'affectation de 35.000 euros en réserves permettrait de rembourser par anticipation l'emprunt T.V.A., ce qui limiterait les frais financiers.

Le maire ajoute qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'ajouter les résultats de l'Association Foncière de Remembrement, suite à sa dissolution, soit :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 548,64 euros
- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) : 211,05 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux affectations de résultats ci-dessus.

#### 2/ Service Eau / Assainissement

Le Maire rappelle les résultats de la section d'exploitation (excédent de 29.560,07 euros), et de la section d'investissement (excédent de 13.622,23 euros). Elle rappelle également les restes à réaliser en investissement, soit 97.000 euros en dépenses, et 94.000 euros en recettes.

Le Maire propose d'affecter les résultats 2008 du service Eau / Assainissement, comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 13.622,23 euros
- Résultat d'exploitation reporté (imputation R 002) : 29.560,07 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux affectations de résultats ci-dessus.

### **Budget primitif Eau / Assainissement + Commune – Exercice 2009**

Le maire expose que les projets de budgets ont été établis en étant larges sur les dépenses, et pessimistes sur les recettes.

## 1/ Eau / Assainissement

Le maire propose de détailler la proposition de budget. Elle précise notamment :

Imputation 617 – Etudes et recherches : le maire explique que des analyses d'eau sont obligatoires tous les deux mois. Elles étaient auparavant financées par le Syndicat de Pompape. Cela représente un montant d'environ 420 euros pour l'année. Ce compte inclut également des frais d'étude pour la prochaine tranche de renforcement du réseau d'eau potable.

Imputation 6611 – Intérêts d'emprunts : l'emprunt de 50.000 euros pour les travaux de renforcement du réseau d'eau doit être débloqué fin mars. Les amortissements ont été demandés pour mai et novembre (selon la facturation d'eau). Deux semestres sont donc calculés sur 2009.

Imputation 741 : La prime d'épuration tend à disparaître. Aucune somme n'a été portée en crédit.

Imputation 1641 : Inclut le remboursement partiel de l'emprunt T.V.A. de 20.000 euros.

Le budget primitif 2009 pour le service Eau / Assainissement s'équilibre à 359.936,30 euros en exploitation et à 80.968,71 euros en investissement. Ces montants intègrent les restes à réaliser 2008, ainsi que les résultats reportés.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif du service Eau / Assainissement, pour l'exercice 2009, tel qu'il lui a été présenté.

## 2/ Commune

Comme précédemment, le maire propose de détailler la proposition de budget, notamment :

Imputation 6064 : A été augmentée, du fait de l'édition par la commune de la Voix du Frou (achat supplémentaire de papier de format A3).

Imputation 6231 : Annonces et insertions. Il s'agit d'une provision pour les annonces relatives à la modification du P.O.S.

Imputation 6261 : frais de télécommunication. T. BOUYER demande si la commune bénéficie d'un service illimité. Il est répondu que l'abonnement à Internet nous donne droit effectivement à une ligne illimitée.

Imputation 6553 : Service Incendie. Ce poste est en augmentation de + 4,5 %.

Imputation 655401 : RPI. Poste en diminution, du fait notamment de la baisse des effectifs (18 enfants en moins). Le maire précise que ces chiffres fluctuent d'une année à l'autre. Les frais de transport n'ont pas diminué, malgré le passage à 4 jours de scolarisation. La société TRANSBEAUCE répercute les amortissements des bus.

Imputation 655404 : Syndicat de CHANGE. 3,96 euros de participation par habitant + le déficit de la cantine (qui a été prévu largement).

Imputation 655405 : Syndicat des Gymnases du Collège. 33 élèves à 220 euros de participation. C. PICHOT précise qu'il y a 7 élèves de moins que l'an passé.

Imputation 7488 : Fonds de Péréquation. Rien n'est porté au crédit. Ce fonds est généré par les droits de mutation sur les opérations immobilières. On ne connaît pas son devenir, dans le contexte économique actuel. Cette année, le plafond serait atteint avec les travaux d'eau.

Le maire informe le conseil que, suite à un courrier, la somme de 5.000 euros serait accordée à la commune sur les fonds de réserve parlementaire. Un dossier doit être retourné.

Imputation 21 : comprend le rachat de matériel pour l'équipe technique, suite à l'effraction du local communal, et au vol du matériel (tondeuses, débroussailleuse...). Est également prévu l'achat d'électroménager pour la salle polyvalente.

Imputation 10222 : F.C.T.V.A. Cela comprend la dotation sur les investissements 2007, ainsi qu'une prévision pour la dotation anticipée sur les investissements 2008. En effet, le dispositif du plan de relance de l'économie permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008. Les bénéficiaires s'engagent, par convention avec l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Le montant de référence pour notre commune s'élève à 100.005 euros. Les dépenses d'investissement prévues en 2009 couvrent ce montant. Le maire demande au conseil de se positionner sur ce dispositif. Un avis favorable unanime est donné par les conseillers.

Sur proposition du Maire, il est demandé au conseil de se prononcer sur une augmentation des taux d'impôts locaux, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 11,45 % (+ 2,5 %)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 21,20 % (+ 1,5 %)
- Taxe foncière sur les Propriétés Non bâties : 33,26 % (+ 1,5 %)

Le maire précise que se profile une « affectation spécialisée des impositions locales ». On ne sait pas quelle compensation serait envisagée. Les taxes foncières représentent environ 50 % de nos taxes locales. Il convient donc de procéder à une progression linéaire des taux, avec une taxe d'habitation un peu plus importante, afin de réduire la différence entre les deux taxes.

Le maire expose qu'elle préfère une augmentation régulière des taxes, afin d'éviter une hausse importante. Comment expliquer une forte hausse des taxes à la population, s'il y a peu d'investissements.

Le conseil donne un accord unanime à l'augmentation des taxes locales, et aux taux proposés ci-dessus.

Le budget primitif 2009 pour la commune s'équilibre à 132.243,07 euros en fonctionnement et à 158.334,23 euros en investissement. Ces montants intègrent les restes à réaliser 2008, ainsi que les résultats reportés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2009, tel qu'il lui a été présenté.

### **Questions diverses**

La commission des travaux se réunira le 6 avril prochain.

### **Tour de Tapis**

T. BOUYER : souhaite avoir un tableau des emprunts.

Demande si la réception des travaux a été faite, et signale que son compteur d'eau flotte dans l'eau.

La séance est levée à 22 heures 40.